

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Mars 2015 à 21 H 30**

Le 12 Mars 2015 à 21 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 05 Mars 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, procède à l'appel nominal

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT – M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI – Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN — M. Christian JOUHET – Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET — Mme Maryse PERRONIN

Etaient absents – excusés :

Mme Michelle BOUSCAVERT – procuration à Mme Michelle POMPILI  
M. Pierre MONTEIL – procuration à M. Jacky BOUKHALFA  
M. Denis KAPALA  
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA  
Mme Muriel DESARMENIEN – procuration à M. Alain Robert  
M. Clément JAY  
M. Christian JEROME – procuration à M. Bernard GRAND  
M. Christopher DEMBIK – procuration à Mme Maryse PERRONIN

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire nomme Caroline LARRAYOZ secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

## **CHEMIN PRIVÉ DE L'ANCIENNE MAIRIE**

Dans le cadre du projet de réaménagement du tènement de l'ancienne Mairie et autres bâtiments communaux, les propriétaires riverains entre la Rue Jules Guesde et la Rue Jean Jaurès ont proposé de céder à la commune l'emprise de leur chemin privé.

Par courrier du 17 novembre 2014, Madame Ginette ROMANET – propriétaire de la parcelle AM n°112- nous atteste son accord.

Madame et Monsieur RABAIX Robert, propriétaire de la parcelle AM n°115, ainsi que Madame Danielle GAUMETON, propriétaire des parcelles cadastrées AM n° 111 et n°113 nous confirme également leur accord par attestation faite en commun et reçue le 24 novembre 2014 en Mairie.

Par courrier du 17 octobre 2014, Monsieur Charles GERVAIS propriétaire des parcelles AM n°114 et n°116 nous atteste également son accord.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, précise que cette acquisition de chemin est effectuée à titre gratuit et que seulement les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

1/ se prononce favorablement sur cette acquisition

2/ autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **CESSION DE LA PARCELLE AK 72 – Village des Bayons**

Vu l'article 713 du code civil,

Vu l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques et les articles suivants,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 06 novembre 2014, Madame Marie-Thérèse SIKORA – Maire – explique qu'une parcelle de terrain était un bien vacant sans maître. Ce bien immobilier, cadastré AK 72, d'une superficie de 95 m<sup>2</sup>, est constitué d'une maison de 32 m<sup>2</sup> avec grenier de 28 m<sup>2</sup> et cave de 15 m<sup>2</sup>.

Ce bien étant en état de ruine, il y a donc un risque pour la sécurité des riverains.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, explique que le coût de la démolition s'avère élevé pour la commune et qu'il est préférable de procéder à une donation au propriétaire mitoyen, qui se chargera de la mise en sécurité.

Après proposition de donation à ce voisin attendant, Monsieur Martial HUTINET – propriétaire de la parcelle AK N°73 – ce dernier nous a fait parvenir son accord par courrier du 24 février 2015. Les frais de notaire étant à sa charge.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

1/ se prononce favorablement sur cette proposition de donation

2/ autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **ACQUISITION DES PARCELLES ZL 218 ET AL 533** **(Sises « La Côte ») – Les Rinchauds**

Sur demande de la commune, afin de désenclaver la rue des Rinchauds pendant les travaux et d'agrandir le chemin dit « de La Borde », Monsieur Patrick DUMAS nous a fait part de son accord pour céder à la Commune de Saint-Eloy-les-Mines une partie des parcelles ZL 218 et AL 533 lui appartenant – sise « La Côte » - au prix de 0,30 € /m<sup>2</sup> estimé par le service des domaines le 13 février 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle les contenances exactes des parcelles acquises :

- ZL 218 = 29 m<sup>2</sup>
- AL 533 = 55 m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 84 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

1/ autorise cette acquisition au prix de 25, 20 € les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la commune.

2/ autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **RESULTATS CAO**

### **Objet : Réhabilitation de l'école de La Roche. Maîtrise d'œuvre.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une procédure d'appel à la concurrence avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue du choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école de La Roche,

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mars 2015,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet ACA sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

- <i>Mission Diagnostic</i>	<i>Forfait de rémunération : 7 800 € HT</i>
- <i>Mission de base</i>	<i>Taux de rémunération : 11%</i>
	<i>Taux de tolérance : 6%</i>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

1/ Retient, pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école de La Roche, le cabinet ACA sur la base des éléments de mission et de rémunération indiqués ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer toute lettre de commande et tout marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ACA.

**Objet : Revitalisation du Centre-Bourg. Etude OPAH THIRORI**  
**(Traitement de l'Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière)**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une procédure d'appel à la concurrence avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue du choix d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude préopérationnelle OPAH THIRORI sur le territoire de la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines en tranche ferme et sur le territoire des autres Communes de la Communauté de Communes en tranche conditionnelle,

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mars 2015,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir le PACT 63, mandataire et associé à CREUSET Méditerranéen, à TEILLOT et Associés et à GEOVAL, sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

***- Montant de l'offre***

Tranche ferme (Commune de Saint-Eloy-Les-Mines	85 450 € HT
--	-------------

Tranche conditionnelle (Autres communes de la Com Com)	37 850 € HT
--	-------------

<b>Total général HT</b>	<b>123 300 €</b>
-------------------------	------------------

***- Options***

<i>Etude Façades</i>	3 000 € HT
<i>Etude Auto réhabilitation accompagnée</i>	1 300 € HT
<i>Actions de sensibilisation</i>	2 000 € HT
<i>Lutte contre la vacance</i>	1 950 € HT
<i>Visites terrain (4 visites)</i>	2 600 € HT
<i>Expertise sociale de logements (4 unités)</i>	3 200 € HT
<i>Expertise technique d'immeubles (4 unités)</i>	3 600 € HT
<i>Insalubrité remédiable ou non d'immeubles (2 unités)</i>	900 €

<b>Total des options HT</b>	<b>18 550 €</b>
-----------------------------	-----------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

1/ Retient, pour la réalisation d'une étude préopérationnelle OPAH THIRORI le PACT 63, mandataire, associé à CREUSET Méditerranéen, à TEILLOT et Associés et à GEOVAL sur la base des éléments de mission et de rémunération indiqués ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer tout marché d'études avec le PACT 63, mandataire, associé à CREUSET Méditerranéen, à TEILLOT et Associés et à GEOVAL

**Objet : Aménagement de la rue des Rinchauds (2<sup>e</sup> Tranche). Avenant N°1 au marché de travaux SMTPB.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que deux marchés de travaux avaient été passés pour l'aménagement de la rue des Rinchauds (2<sup>e</sup> Tranche),  
Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, expose que suite aux aléas et aux imprévus rencontrés sur le chantier, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot N°1 VRD signé avec l'entreprise SMTPB.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 février, il est proposé au Conseil Municipal la passation d'un avenant N°1 au marché de travaux relatif au lot N°1 VRD signé avec l'entreprise SMTPB, selon les indications suivantes :

Montant initial HT du marché	<b>256 382,90 €</b>
Montant HT des travaux en plus	(+ 21 054,90 €
Montant HT de l'avenant N°1	(+ 21 054,90 €
Nouveau montant HT du marché	<b>277 437,80 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°1 au marché de travaux relatif au lot N°1 VRD signé avec l'entreprise SMTPB pour l'aménagement de la rue des Rinchauds, selon les éléments indiqués ci-dessus.
- 2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer l'avenant N°1 au marché de travaux tel que précédemment évoqué.

**Objet : Revitalisation du centre-bourg. Assistance à maitre d'ouvrage.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une procédure d'appel à la concurrence avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue du choix d'un assistant à maitre d'ouvrage pour les actions suivantes :

**Action N°1 : Création d'un Pôle entreprises sur le site de La Vernade, avec :**

- 1.1/ Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité
- 1.2/ Réalisation des travaux pour la réhabilitation du site de l'ancienne école de La Vernade

**Action N°2 : Restructuration des espaces publics du centre-bourg, avec :**

- 2.1/ Réalisation d'un concours de maîtrise d'œuvre
- 2.2/ Réalisation des travaux pour la requalification des places Charles de Gaulle et Michel Duval

**Action N°3 : Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une Maison de services médico-sociaux**

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 février 2015,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet REUGE Consultant sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

Action	Contenu	Forfait de rémunération
Action N°1 Création d'un Pôle Entreprises sur le site de La Vernade	1/1/ Etude d'opportunité et de faisabilité	3 200 € HT
	1.2/ Travaux pour la réhabilitation des locaux de l'ancienne école de La Vernade	10 000 € HT (sur la base d'un taux de rémunération de 2% du montant des travaux)
Action N°2 Restructuration et requalification des espaces publics structurants	2.1/ Concours de maîtrise d'œuvre	5 600 € HT
	2.2/ Travaux pour la restructuration et la requalification des espaces publics	16 000 € HT (sur la base d'un taux de rémunération de 1,6% du montant des travaux)
Action N°3 Etude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une Maison de Services médico-sociaux		4 800 € HT
FORFAIT TOTAL AMO		39 600 € HT

Monsieur Bernard GRAND est surpris de voir une étude d'opportunité pour l'ancienne école de la Vernade, en effet celle-ci avait été fermée parce qu'elle ne répondait plus aux normes de sécurité.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, confirme que les classes n'étaient plus aux normes pour accueillir des classes de 30 enfants mais dans le cadre de l'installation de bureaux, avec peu de travailleurs, les normes incendies sont moins contraignantes et permettraient, en fonction du besoin, d'ouvrir une pépinière.

Pour Monsieur Bernard GRAND, l'action n°2 ne devrait pas être prioritaire, en effet, le logement sur St Eloy a un déficit de qualité et devrait être rénové urgemment.

Madame le Maire acquiesce sur cette problématique et informe qu'il y a déjà eu plusieurs réunions sur ce sujet avec les bailleurs sociaux, le SIRA pour les alternants, la DDT afin d'établir des fiches projets.

Monsieur Bernard GRAND rappelle à nouveau qu'il est prêt à participer aux réunions concernant la revitalisation du centre-bourg et qu'à ce jour, jamais il n'a été convoqué, lui, ou ses autres co-listiés.

Madame le Maire explique que pour le moment toutes les réunions qui se sont tenues sont des réunions d'expertises et de diagnostics, et qu'elle intervient uniquement lorsque les cabinets ont besoin de précisions sur des sujets très précis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1/ Retient, pour le choix d'un assistant à maitre d'ouvrage relatif aux actions du projet de revitalisation du centre-bourg telles que définies ci-dessus, le cabinet REUGE Consultant sur la base des éléments de mission et de rémunération indiqués ci-dessus,
- 2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer tout contrat d'assistance à maitre d'ouvrage avec le cabinet REUGE consultant.

### **REVISION DU LOYER DE LA GENDARMERIE**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que l'avenant du 25 septembre 2012 au bail du 5 mai 2009 prévoyait un loyer annuel de 41 790 € pour la Caserne de Gendarmerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le bail prévoyant une révision triennale, la Direction Générale des Finances Publiques propose de porter le loyer annuel à 42 500 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1/adopte la proposition de la Direction Générale des Finances Publiques pour loyer de 42 500 € annuel à compter du 1er janvier 2015
- 2/autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

### **DUREE ET MODE D'AMORTISSEMENT**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe l'Assemblée qu'il convient de définir les biens et les durées d'amortissement pour le **service du SPANC**.

A ce titre, il est proposé d'amortir les biens ci-dessous en mode linéaire.

<b>BIENS</b>	<b>CADENCE D'AMORTISSEMENT</b>
Frais d'Etudes	5 ans
Reprographie, Imprimerie	4 ans
Matériel pour atelier	10 ans
Matériel de transport	10 ans
Gros matériel de transport : camion, remorque et utilitaire	8 ans
Matériel d'agriculture : gros matériel d'entretien	15 ans
Matériel d'agriculture : petit matériel d'entretien	5 ans

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1/Adopte la proposition ci-dessus
- 2/Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour assurer l'exécution de la présente décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **PRIME COMMUNALE AU RAVALEMENT DE FACADES**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise** le versement de la prime communale au ravalement des façades à :

1. M. Claude PANIER pour : **990.40 €**  
Adresse du bâtiment : 269 Cité de Pigoil
  
2. M. Luc SAINTIGNY pour : **500.00 €**  
Adresse du bâtiment : 13 Cité des Brandes
  
3. Mme Bernadette COMBRE pour : **561.62 €**  
Adresse du bâtiment : 42 rue Jules Guesde

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire lève la séance à 22h10